La Tribune.fr, 22 mai 2014

Un an après Snowden, la France envisage de mieux encadrer l'utilisation des données



« Le dispositif législatif actuel est insuffisant » estime le président de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur.

Delphine Cuny | 22/05/2014, 14:25 - 1180 mots

Elus et professionnels du numérique s'interrogent au Sénat sur la nécessité de réformer le cadre juridique des interceptions de données, près d'un an après le scandale Prism. Le futur projet de loi numérique devrait permettre de répondre à certains enjeux.

Bientôt un an qu'a éclaté « l'affaire Snowden », révélant le scandale « Prism », du nom du programme de surveillance généralisée de l'agence américaine du renseignement, la NSA. Le Sénat se penche aujourd'hui sur « *les nouveaux défis pour le droit* » posés par ces révélations. Le président de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, auteur d'un rapport sur l'activité de la délégation parlementaire au renseignement publié en avril, a ouvert le débat

SUR LE MÊME SUJET

- Un tiers des plaintes auprès de la Cnil relèvent du droit à l'oubli
- Données personnelles : Google écope d'une amende de la CNIL
- Données personnelles: Google se met en règle avec les autorités européennes
- La justice européenne exige une réforme de la loi sur les données personnelles

Phoca PDF